

Les arrêts de travail au Québec

Bilan de l'année 2014

Secrétariat du travail

Direction de l'information sur le travail

Mars 2015

*Travail, Emploi
et Solidarité sociale*

Québec 

Les arrêts de travail au Québec

Bilan de l'année 2014

Par Alexis Labrosse, avec la collaboration de Katia Bélanger, de la Direction de l'information sur le travail

La Direction de l'information sur le travail a comme mandat de produire et de diffuser des informations factuelles et statistiques dans le domaine des conditions et des relations du travail. Elle a notamment la responsabilité de la collecte et de l'analyse des données concernant les arrêts de travail survenus au Québec.

Le présent bilan fait état de l'analyse des faits saillants de l'année 2014 centrée plus particulièrement sur les trois principales mesures associées aux arrêts de travail, soit le nombre de conflits, le nombre de travailleurs visés et le nombre de jours-personnes perdus. On y trouve également des tableaux traçant le portrait statistique des dix dernières années et, en annexe, des graphiques, la liste chronologique des conflits de plus de cent travailleurs en 2014, de même que la définition des concepts utilisés.

ISBN : 978-2-550-72922-8

Table des matières

Liste des tableaux	4
Liste des graphiques	4
Faits saillants.....	5
Conflits de travail selon la compétence législative	6
Conflits de travail selon le secteur d'origine.....	8
Conflits de travail selon le secteur d'activité économique	9
Conflits de travail selon l'affiliation syndicale	11
Conflits de travail selon la nature, les circonstances et les points en litige	11
Conflits de travail selon les régions administratives, le mois de déclenchement et la durée	14
Conclusion	19
ANNEXE 1 – Graphiques.....	20
ANNEXE 2 – Liste des grèves et des lock-out en 2014	22
ANNEXE 3 – Définition des concepts	24

Liste des tableaux

Tableau 1 - Données globales sur les conflits de travail, Québec, 2005-2014	5
Tableau 2 - Conflits de travail de compétence provinciale au Québec, 2005 à 2014	6
Tableau 3 - Conflits de travail de compétence fédérale au Québec, 2005 à 2014	7
Tableau 4 - Conflits de travail de compétence provinciale dans le secteur privé au Québec, 2005 à 2014	8
Tableau 5 - Conflits de travail de compétence provinciale dans le secteur public au Québec, 2005 à 2014 ...	9
Tableau 6 - Conflits de travail selon les secteurs d'activité économique, Québec, 2014	10
Tableau 7 - Conflits de travail selon l'affiliation syndicale, Québec, 2014	11
Tableau 8 - Conflits de travail selon leur nature, Québec, 2014	12
Tableau 9 - Circonstances entourant les conflits de travail, Québec, 2014	12
Tableau 10 - Conflits de travail de compétence provinciale selon les principaux points en litige, Québec, 2014	13
Tableau 11 - Conflits de travail selon les régions administratives, Québec, 2014	14
Tableau 12 - Conflits de travail selon le mois, Québec, 2014	15
Tableau 13 - Conflits de travail ayant pris fin en 2014, selon la durée en jours ouvrables, Québec	16
Tableau 14 - Conflits de travail ayant pris fin en 2014 selon le nombre de travailleurs en cause, Québec	17
Tableau 15 - Conflits de travail ayant pris fin en 2014 selon les jours-personnes perdus, Québec	18
Tableau 16 - Liste des grèves et des lock-out en 2014 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus) ...	22

Liste des graphiques

Graphique 1 - Nombre d'arrêts de travail observé en cours d'année au Québec, 2005-2014	20
Graphique 2 - Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, 2005-2014	20
Graphique 3 - Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, 2005-2014 ...	21

Faits saillants

L'année 2014 : baisse notoire du nombre de conflits déclenchés en cours d'année, de travailleurs touchés et de jours de travail perdus

Au cours de l'année 2014¹, le nombre de conflits de travail déclenchés a été de 56, comparativement à 76 en 2013, tandis que le nombre de conflits observés en cours d'année s'est chiffré à 99 en 2014, soit 15 de plus qu'en 2013. On observe toutefois une baisse considérable du nombre de travailleurs touchés, ceux-ci passant de 179 229 en 2013 à 27 730 en 2014. Il en est de même pour le nombre de jours-personnes perdus qui a chuté de 957 323 en 2013² à 269 255 en 2014. En outre, la durée moyenne des conflits en jours civils est de 171 en 2014, comparativement à 173 en 2013. Quant à la durée moyenne en jours ouvrables, elle est de 120 en 2014, alors qu'elle se chiffrait à 122 en 2013.

Tableau 1

Données globales sur les conflits de travail, Québec, 2005-2014

Année	Conflits déclenchés dans l'année	Conflits en vigueur au cours de l'année	Travailleurs touchés	Nombre moyen de travailleurs touchés par conflit	Jours-personnes perdus	Pourcentage du temps travaillé ³	Durée moyenne en jours civils	Durée moyenne en jours ouvrables
2005	113	130	114 697	882	1 450 950	0,16	77	29
2006	37	43	5 370	125	145 242	0,02	63	50
2007	44	51	8 365	164	187 236	0,02	67	44
2008	75	86	8 553	99	285 848	0,03	66	50
2009	36	60	11 281	188	318 205	0,03	86	69
2010	60	69	34 694	503	243 452	0,03	60	44
2011	47	58	13 947	240	410 208	0,04	78	55
2012	58	68	9 070	133	245 172	0,02	53	37
2013	76	84	179 229	2 134	957 323	0,10	173	122
2014	56	99	27 730	280	269 255	0,03	171	120
Moyenne	60	75	41 294	551	451 289	0,05	94	63

1. Les données de l'année 2014 de tous les tableaux et graphiques de cette étude sont préliminaires. Le nombre de travailleurs touchés, tout comme celui des jours-personnes perdus, est rattaché aux conflits observés en cours d'année.

2. Rappelons cependant que l'année 2013 avait été marquée par des conflits de travail dans le secteur de la construction qui expliquent le nombre très élevé de travailleurs touchés et de jours-personnes perdus cette année-là.

3. La moyenne annuelle du temps travaillé est calculée à partir des données de l'Enquête sur la *population active* de Statistique Canada. Seuls les travailleurs salariés non agricoles sont considérés.

Conflits de travail selon la compétence législative

Au Québec, plusieurs lois encadrent les rapports collectifs du travail, notamment le *Code du travail* du Québec et le *Code canadien du travail*, selon les activités des entreprises visées. Au cours des dix dernières années, la ventilation des arrêts de travail basée sur cette variable (tableaux 2 et 3) a démontré que la presque totalité des conflits survenus au Québec provenait d'entreprises et d'organismes dont les relations du travail étaient régies par le *Code du travail*, donc de compétence provinciale (tableau 2).

Tableau 2

Conflits de travail de compétence provinciale au Québec, 2005 à 2014

Année	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
2005	130	100	114 697	100	1 450 950	100,0
2006	41	95	5 303	99	140 660	97,0
2007	48	94,1	7 550	90,3	168 789	90,1
2008	85	98,8	8 408	98,3	280 483	98,1
2009	57	95,0	10 884	96,5	298 200	93,7
2010	68	98,6	33 864	97,6	240 132	99,0
2011	54	93,1	7 280	52,2	328 355	80,0
2012	66	97,1	8 805	97,1	242 018	98,7
2013	84	100	179 229	100	957 323	100,0
2014	99	100	27 730	100	269 255	100,0
Moyenne	73	97,3	40 375	97,8	437 616	97,0

Ainsi, au cours des dix dernières années, 97,2 % des conflits répertoriés au Québec relevaient de cette compétence. Seule l'année 2011 présente une répartition plus égale entre les travailleurs relevant des compétences provinciale et fédérale affectés par un arrêt de travail. En 2014, tout comme en 2013, aucun arrêt de travail de compétence fédérale n'a été recensé.

Tableau 3**Conflits de travail de compétence fédérale au Québec, 2005 à 2014**

Année	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
2005	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2006	2	5	67	1	4 582	3,0
2007	3	5,9	815	9,7	18 447	9,9
2008	1	1,2	145	1,7	5 365	1,9
2009	3	5,0	397	3,5	20 005	6,3
2010	1	1,4	830	2,4	3 320	1,0
2011	4	6,9	6 667	47,8	81 853	20,0
2012	2	2,9	265	2,8	3 154	1,3
2013	0	0,0	0	0,0	0	0,0
2014	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Moyenne	2	2,7	919	2,2	13 673	3,0

Conflits de travail selon le secteur d'origine

En 2014, la majorité (68,7 %) des conflits de compétence provinciale se retrouvait dans le secteur privé mais dans une moindre proportion qu'en 2013 (tableau 4). De fait, la hausse du nombre de conflits survenue en 2014 provient surtout du secteur public, celui-ci ayant subi 31 conflits comparativement à 13 en 2013 (tableau 5), alors que trois conflits de moins ont été observés dans le secteur privé (68 en 2014 en comparaison de 71 en 2013).

En 2014, le nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail dans le secteur privé est beaucoup moins élevé qu'en 2013 (4 155 contre 177 444) alors que dans le secteur public, ce nombre est passé de 1 785 en 2013 à 23 575 en 2014. De même, les jours-personnes perdus (JPP) ont nettement régressé dans le secteur privé, soit de 944 513 JPP en 2013 à 222 161 en 2014, alors qu'ils ont pris de l'ampleur dans le secteur public, de moins de 13 000 en 2013 à plus de 47 000 en 2014.

Tableau 4

Conflits de travail de compétence provinciale dans le secteur privé au Québec, 2005 à 2014

Année	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
2005	81	62,3	17 321	15,1	285 964	19,7
2006	38	92,7	3 447	65,0	137 943	98,1
2007	40	83,3	5 719	75,7	165 565	98,1
2008	75	88,2	5 037	59,9	244 484	87,2
2009	49	86,0	3 494	32,1	233 923	78,4
2010	45	66,2	3 217	9,5	177 626	74,0
2011	43	79,6	1 748	24,0	97 676	29,7
2012	61	92,4	7 855	89,2	209 242	86,5
2013	71	84,5	177 444	99,0	944 513	98,7
2014	68	68,7	4 155	15,0	222 161	82,5
Moyenne	57	78,1	22 944	56,8	271 909	62,1

Tableau 5

Conflits de travail de compétence provinciale dans le secteur public⁴ au Québec, 2005 à 2014

Année	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
2005	49	37,7	97 376	84,9	1 164 985	80,3
2006	3	7,3	1 856	35,0	2 717	1,9
2007	8	16,7	1 831	24,3	3 224	1,9
2008	10	11,8	3 371	40,1	35 999	12,8
2009	8	14,0	7 390	67,9	64 277	21,6
2010	23	33,8	30 647	90,5	62 506	26,0
2011	11	20,4	5 532	76,0	230 679	70,3
2012	5	7,6	950	10,8	32 776	13,5
2013	13	15,5	1 785	1,0	12 810	1,3
2014	31	31,3	23 575	85,0	47 094	17,5
Moyenne	16	21,9	17 431	43,2	165 707	37,9

Conflits de travail selon le secteur d'activité économique

C'est dans le secteur tertiaire (tableau 6) que se concentrait en 2014 le plus grand nombre d'arrêts de travail (79), de travailleurs touchés (25 001) et de jours-personnes perdus (218 186). Au sein de ce secteur, 112 332 JPP (41,7 %) proviennent du sous-secteur commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires et 51 712 (19,2 %), de celui des commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac.

En 2014, les arrêts de travail les plus importants au regard du nombre de jours-personnes perdus étaient, dans le secteur tertiaire, ceux des 35 concessionnaires automobiles du Saguenay–Lac-Saint-Jean (quelque 440 salariés et 112 332 JPP), ceux de Provigo en Abitibi-Témiscamingue (trois unités de négociation, 160 salariés, 41 714 JPP) et ceux de la ville de Terrebonne (deux unités de négociation, 213 salariés, 21 194 JPP). Dans le secteur secondaire, mentionnons ceux de Bathium Canada inc. (60 salariés, 10 260 JPP) et de Tembec inc. (650 salariés, 7 800 JPP).

Enfin, dans le secteur primaire, sept arrêts de travail ont été observés dans le sous-secteur des services forestiers. Mentionnons notamment ceux de Arboriculture de Beauce (220 salariés, 7 480 JPP) et de Asplundh Canada ULC (131 salariés, 4 454 JPP).

4. Le secteur public comprend les sous-secteurs de la fonction publique, ceux des secteurs parapublics et des organismes et sociétés d'État (secteur péripublic) ainsi que les municipalités.

Tableau 6

Conflits de travail selon les secteurs d'activité économique, Québec, 2014

Secteurs d'activité	Nombre de conflits	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus
Services forestiers	7	529	18 046
Total du secteur primaire	7	529	18 046
Imprimerie, édition et industries connexes	1	24	504
Industries chimiques	1	50	300
Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	1	60	780
Industries de l'habillement	1	6	1 212
Industries de première transformation des métaux	2	329	2 279
Industries des aliments	3	82	6 210
Industries des produits textiles	1	50	1 900
Industries du bois	1	650	7 800
Industries du matériel de transport	2	949	12 038
Total du secteur secondaire	13	2 200	33 023
Associations	1	83	415
Autres services publics	3	142	1 696
Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	5	237	51 712
Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	35	444	112 332
Services aux entreprises	1	23	46
Services de divertissements et de loisirs	3	887	2 530
Services d'enseignement	3	9 446	9 580
Services des administrations locales	22	13 159	34 968
Services de santé et services sociaux	3	64	663
Services personnels et domestiques	1	70	3 045
Sociétés des assurances	1	430	430
Transports	1	16	770
Total du secteur tertiaire	79	25 001	218 186
Total de tous les secteurs	99	27 730	269 255

Conflits de travail selon l'affiliation syndicale

En 2014, c'est la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) qui a été impliquée dans le plus grand nombre d'arrêts de travail, avec 46 conflits (tableau 7), précédant ainsi la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) qui en a connu 37, alors qu'on en dénombre 14 du côté de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Le tableau 7 montre également que la FTQ présente le pourcentage le plus élevé de travailleurs touchés par des conflits, soit 84,8 %. La CSQ, quant à elle, regroupe 9,3 % des travailleurs visés par des conflits, alors que la CSN en compte moins de 4 %. Quant au nombre de jours-personnes perdus, plus des quatre dixièmes (41,9 %) sont associés à la CSD, moins du tiers (30,2 %) à la FTQ et environ le quart (25,9 %) à la CSN.

Tableau 7

Conflits de travail selon l'affiliation syndicale, Québec, 2014

Affiliation	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	37	37,4	567	2,1	112 906	41,9
Centrale des Syndicats du Québec (CSQ)	1	1,0	2 571	9,3	1 980	0,7
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	14	14,1	1 037	3,7	69 620	25,9
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	46	46,5	23 523	84,8	81 229	30,2
Indépendant ⁵	1	1,0	32	0,1	3 520	1,3
Total de toutes les affiliations syndicales	99	100	27 730	100	269 255	100

Conflits de travail selon la nature, les circonstances et les points en litige

La répartition des conflits du travail selon leur nature (tableau 8) indique que 47,5 % d'entre eux sont des grèves, 13,1 %, des lock-out et 39,4 %, l'une ou l'autre de ces formes⁶. Ce sont cependant les conflits, combinant grèves et lock-out, qui sont à l'origine de la majorité (60 %) des jours-personnes perdus. Toutefois, ce sont les grèves qui ont touché la très grande majorité (90,8 %) des quelque 27 700 travailleurs.

5. Cette catégorie regroupe maintenant tous les syndicats indépendants, quel que soit leur niveau (local, provincial, national ou international).

6. La catégorie grèves et lock-out regroupe ceux où un même conflit donne successivement lieu à ces deux formes d'arrêt de travail.

Tableau 8
Conflits de travail selon leur nature, Québec, 2014

Compétence	Nature du conflit	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
Provinciale	Grève	47	47,5	25 181	90,8	85 005	31,6
Provinciale	Lock-out	13	13,1	1 519	5,5	22 713	8,4
Provinciale	Grève et lock-out	39	39,4	1 030	3,7	161 537	60,0
Total provincial	Tout type de conflits	99	100	27 730	100	269 255	100

Le déclenchement des conflits du travail (tableau 9) survient principalement au moment de la négociation du renouvellement de la convention collective. Celle-ci est à la source de 77 des 99 conflits observés en 2014, provoquant ainsi 254 648 JPP, soit la presque totalité (94,6 %) pour l'année. Les vingt conflits de la catégorie « Autre » concernent des grèves qui ont été déclenchées dans le secteur municipal et motivées par les dispositions de la Loi 3 sur les régimes de retraite dans ce secteur. Quant aux deux autres conflits, ils découlent de la négociation d'une première convention.

Tableau 9
Circonstances entourant les conflits de travail, Québec, 2014

Circonstance	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
Négociation d'une première convention	2	2,0	47	0,2	819	0,3
Négociation d'un renouvellement	77	77,8	14 644	52,8	254 648	94,6
Autre	20	20,2	13 039	47,0	13 788	5,1
Total	99	100	27 730	100	269 255	100

En 2014, le principal point en litige pour plus du tiers (37 sur 99) des conflits visait les horaires de travail (tableau 10). Ces conflits n'ont cependant affecté que 597 travailleurs (environ deux pour cent du total de l'année). Pour un peu plus du cinquième (21,2 %) des conflits, soit 21 sur 99, le principal motif référait aux prestations de retraite et d'assurance. De plus, 13 878 travailleurs, ou environ la moitié de l'ensemble des salariés concernés, ont été touchés par ce type de litige. Par ailleurs, trois motifs de conflit sont à la source des plus grands nombres de jours-personnes perdus, soit les horaires de travail (112 573), l'augmentation générale des salaires (58 380) et la sous-traitance (40 125).

Tableau 10

Conflits de travail de compétence provinciale selon les principaux points en litige, Québec, 2014

Point en litige	Nombre de conflits	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus
Augmentation générale des salaires	19	4 045	58 380
Autres motifs	1	5 000	3 850
Charge de travail	2	2 586	2 250
Diminution des heures	1	57	20 857
Diminution générale des salaires	2	140	1 346
Horaire de travail	37	597	112 573
Motif non précisé	3	500	3 740
Prestation de retraite et assurance	21	13 878	18 019
Procédures de relations de travail autres	1	21	7 821
Refus de parapher une entente	1	22	44
Sous-traitance	9	634	40 125
Sympathies	2	250	250
TOTAL	99	27 730	269 255

Conflits de travail selon les régions administratives, le mois de déclenchement et la durée

La répartition des arrêts de travail selon les régions administratives (tableau 11) montre que celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean regroupait 39,4 % (39 sur 99) des conflits du travail en 2014 mais à peine trois pour cent des travailleurs touchés (826 sur 27 730). C'est la région de Montréal qui affichait le plus grand nombre de salariés impliqués dans un arrêt de travail (13 367), mais c'est dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean que l'on observe le plus grand nombre de jours-personnes perdus (112 947), suivie de celle de l'Abitibi-Témiscamingue (49 514).

Tableau 11

Conflits de travail selon les régions administratives, Québec, 2014

Région administrative	Nombre de conflits	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part annuelle des jours-personnes perdus (%)
Abitibi-Témiscamingue	4	764	49 514	18,4
Bas-Saint-Laurent	2	130	3 825	1,4
Capitale-Nationale	5	5 576	16 445	6,1
Centre-du-Québec	3	242	2 606	1,0
Chaudière-Appalaches	5	1 190	9 062	3,4
Côte-Nord	0	0	0	0,0
Estrie	3	2 709	2 353	0,9
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0,0
Lanaudière	3	344	25 648	9,6
Laurentides	4	1 100	1 969	0,7
Laval	2	700	1 454	0,5
Mauricie	1	22	1 080	0,4
Montérégie	6	332	15 513	5,8
Montréal	16	13 367	22 736	8,4
Nord du Québec	0	0	0	0,0
Outaouais	2	265	520	0,2
Plus d'une région ⁷	4	163	3 583	1,3
Québec plus autre(s) province(s)	0	0	0	0,0
Saguenay–Lac Saint-Jean	39	826	112 947	41,9
Toutes les régions ⁸	0	0	0	0,0
Total	99	27 730	269 255	100

7. Plus d'une région : comprend les arrêts de travail qui ont touché plus d'une région administrative.

8. Toutes les régions : comprend les arrêts de travail qui ont touché toutes les régions administratives.

Les données du tableau 12 indiquent qu'un seul conflit a été déclenché dans cinq des douze mois de l'année 2014 et entre deux et quatre, dans cinq autres mois. Les mois marqués par le déclenchement du plus grand nombre de conflits de travail en 2014 ont été septembre et novembre avec respectivement onze et 25 conflits. De même, au regard des conflits en cours, c'est aussi en novembre que l'on en observe le plus fort nombre (72). Ce mois, tout comme celui de décembre, a d'ailleurs été marqué par les conflits déclenchés dans le secteur municipal, expliquant le nombre plus élevé de travailleurs touchés et de jours-personnes perdus en fin d'année. Quant au mois de septembre, il a été marqué par les sept conflits déclenchés dans le secteur des services forestiers.

Tableau 12
Conflits de travail selon le mois, Québec, 2014

Mois	Nombre de conflits déclenchés durant le mois	Travailleurs touchés dans les conflits déclenchés durant le mois	Nombre de conflits en cours ⁹ durant le mois	Travailleurs touchés dans les conflits en cours durant le mois	Jours-personnes perdus dans les conflits en cours durant le mois	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus dans les conflits en cours durant le mois
Janvier	1	16	44	963	16 479	6,1
Février	1	24	43	723	15 500	5,8
Mars	1	6	44	729	15 666	5,8
Avril	3	126	45	815	16 278	6,1
Mai	1	22	47	967	18 521	6,9
Juin	4	166	49	981	18 425	6,8
Juillet	3	875	48	1 708	20 320	7,6
Août	1	195	46	1 028	20 011	7,4
Septembre	11	2 455	56	3 308	26 456	9,8
Octobre	2	98	57	3 383	34 024	12,6
Novembre	25	11 881	72	12 755	30 653	11,4
Décembre	3	10 919	51	12 746	36 922	13,7
Total	56	26 783	99	27 730	269 255	100

9. Pour les arrêts de travail en cours, les totaux ne correspondent pas à la somme des données de chacun des mois, pour les conflits et les travailleurs touchés, puisque des conflits ont eu cours durant un ou plusieurs mois.

Dans un autre ordre d'idée, plus de la moitié (57,9 %) des conflits ayant pris fin en 2014, regroupant la très grande majorité des travailleurs touchés (92,3 %) et environ le quart des jours-personnes perdus, ont eu une durée inférieure à cinq jours ouvrables (tableau 13), comparativement à près de 24 jours pour l'ensemble. Quatre conflits (7 % du total) ont duré plus de cent jours ouvrables et ont été à l'origine de 41 655 jours-personnes perdus (38,6 % du total).

Tableau 13

Conflits de travail ayant pris fin en 2014, selon la durée en jours ouvrables, Québec

Nombre de jours ouvrables	Nombre de conflits ¹⁰	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus	Durée moyenne en jours ouvrables ¹¹
Moins de 5	33	57,9	24 929	92,3	27 202	25,2	1,2
De 5 à 14	6	10,5	1 061	3,9	11 755	10,9	10,0
De 15 à 24	3	5,3	121	0,4	2 499	2,3	20,0
De 25 à 49	11	19,3	687	2,5	24 841	23,0	38,0
De 50 à 99	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0,0
De 100 à 199	2	3,5	139	0,5	22 935	21,2	138,0
200 et plus	2	3,5	76	0,3	18 720	17,3	252,0
Total	57	100	27 013	100	107 952	100	23,8

10. Dans les tableaux 13 à 15, cette donnée porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours durant l'année.

11. Pour les conflits ayant pris fin en 2014, on a tenu compte, dans le calcul de la durée, des jours ouvrables perdus depuis le début du conflit.

Par ailleurs, les unités de négociation de 50 à 499 ont été impliquées dans le plus grand nombre de conflits terminés en 2014 (tableau 14). Ces dernières regroupent près de la moitié (47,4 %) du total, soit 27 conflits sur 57. Quant aux jours-personnes perdus, ils sont associés majoritairement aux unités de négociation de 100 à 499 travailleurs. On observe ainsi dans ces unités un peu plus du tiers (35,9 %) du total, soit 38 724 JPP sur 107 952, alors que plus du dixième (12,7 %, 13 750) concerne les unités de plus de 5 000 salariés.

Tableau 14

Conflits de travail ayant pris fin en 2014 selon le nombre de travailleurs en cause, Québec

Nombre de travailleurs en cause	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
Moins de 25	12	21,1	224	0,8	5 300	4,9
De 25 à 49	9	15,8	332	1,2	19 185	17,8
De 50 à 99	13	22,8	943	3,5	13 155	12,2
De 100 à 499	14	24,6	2 610	9,7	38 724	35,9
De 500 à 999	5	8,8	3 458	12,8	12 109	11,2
De 1 000 à 4 999	2	3,5	4 446	16,5	5 729	5,3
5 000 et plus	2	3,5	15 000	55,5	13 750	12,7
Total	57	100	27 013	100	107 952	100

Enfin, parmi les arrêts de travail ayant pris fin en 2014 (tableau 15), quinze d'entre eux, soit un peu plus du quart (26,3 %), ont occasionné une perte de moins de cent jours de travail, alors que quatorze en ont causé entre 100 et 499 chacun. Cependant, la plus forte proportion (43,3 %) de travailleurs touchés est répertoriée dans la catégorie de 1 000 à 4 999 jours, alors que le plus grand nombre jours-personnes perdus (40,7 %) se trouve dans la catégorie de 5 000 à 9 999 jours. Enfin, un seul de ces conflits a occasionné plus de 10 000 jours-personnes perdus.

Tableau 15

Conflits de travail ayant pris fin en 2014 selon les jours-personnes perdus, Québec

Nombre de jours-personnes perdus	Nombre de conflits	Part (%) annuelle des conflits	Travailleurs touchés	Part (%) annuelle des travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Part (%) annuelle des jours-personnes perdus
Moins de 100	15	26,3	856	3,2	869	0,8
De 100 à 499	14	24,5	1 990	7,4	3 845	3,6
De 500 à 999	9	15,8	1 394	5,1	5 550	5,1
De 1 000 à 4 999	13	22,8	11 693	43,3	31 410	29,1
De 5 000 à 9 999	5	8,8	10 946	40,5	43 900	40,7
Plus de 10 000	1	1,8	134	0,5	22 378	20,7
Total	57	100	27 013	100	107 952	100

En terminant, trois graphiques sont présentés à l'annexe I. Le graphique 1 illustre l'évolution du nombre d'arrêts de travail pour les années 2005 à 2014, tandis que les graphiques 2 et 3 font état des variations du nombre de travailleurs touchés par ces arrêts de travail ainsi que du nombre de jours-personnes perdus pour ces mêmes années. L'annexe 2 dresse une liste détaillée des grèves et des lock-out en 2014 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus), alors que l'annexe 3 précise la définition des principaux concepts utilisés dans ce bilan.

Conclusion

Le nombre d'arrêts de travail observé en 2014 (99) a augmenté d'environ 18 % par rapport à l'année 2013 (68). Ces arrêts de travail ont cependant touché beaucoup moins de travailleurs qu'en 2013 (27 730 contre 179 229) et occasionné nettement moins de jours-personnes perdus (269 255 en 2014 contre 957 323 en 2013). Mentionnons que les arrêts de travail dans le secteur de la construction sont à l'origine d'environ 70 % des jours-personnes perdus en 2013.

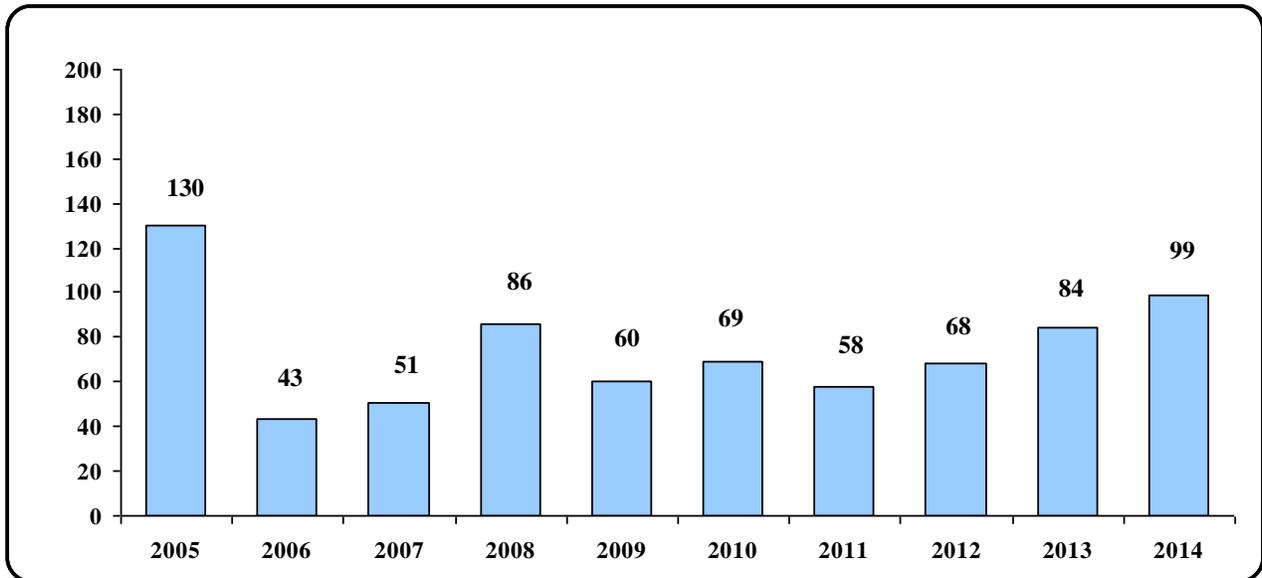
En 2014, la totalité des conflits recensés était de compétence provinciale (tableaux 2 et 3) et la grande majorité (68,7 %) provenait du secteur privé (tableau 4). En outre, 79 des 99 conflits observés en 2014 provenaient du secteur tertiaire (tableau 6). Il s'agit de grèves dans 47,7 % des cas (tableau 8). Le point en litige ayant causé le plus grand nombre de jours-personnes perdus concerne l'horaire de travail (tableau 10), qui a été à l'origine de plus de quatre dixièmes (112 573, 41,8 %) de ceux-ci en 2014. Cependant, le point en litige ayant affecté le plus grand nombre de travailleurs (13 878, 50 %) concerne les prestations de retraite et d'assurance.

Les conflits ayant pris fin en 2014 ont eu une durée moyenne d'environ 24 jours ouvrables (tableau 13), une baisse de 25 jours par rapport aux conflits terminés en 2013. En outre, plus de la moitié (57,9 %) de ces conflits ont duré moins de cinq jours ouvrables. Enfin, les conflits terminés en 2014 ont visé des unités de négociation de moins de 50 à 499 travailleurs (tableau 14) dans près de la moitié (47,4 %) des cas.

ANNEXE 1 - Graphiques

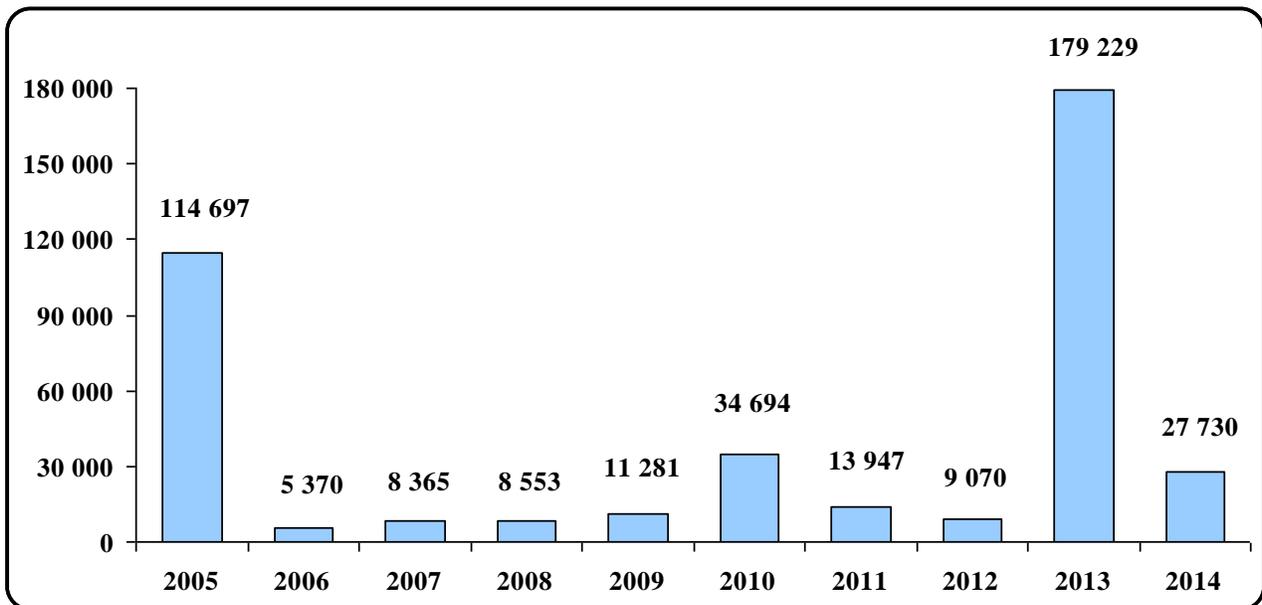
Graphique 1

Nombre d'arrêts de travail observé en cours d'année au Québec, 2005-2014



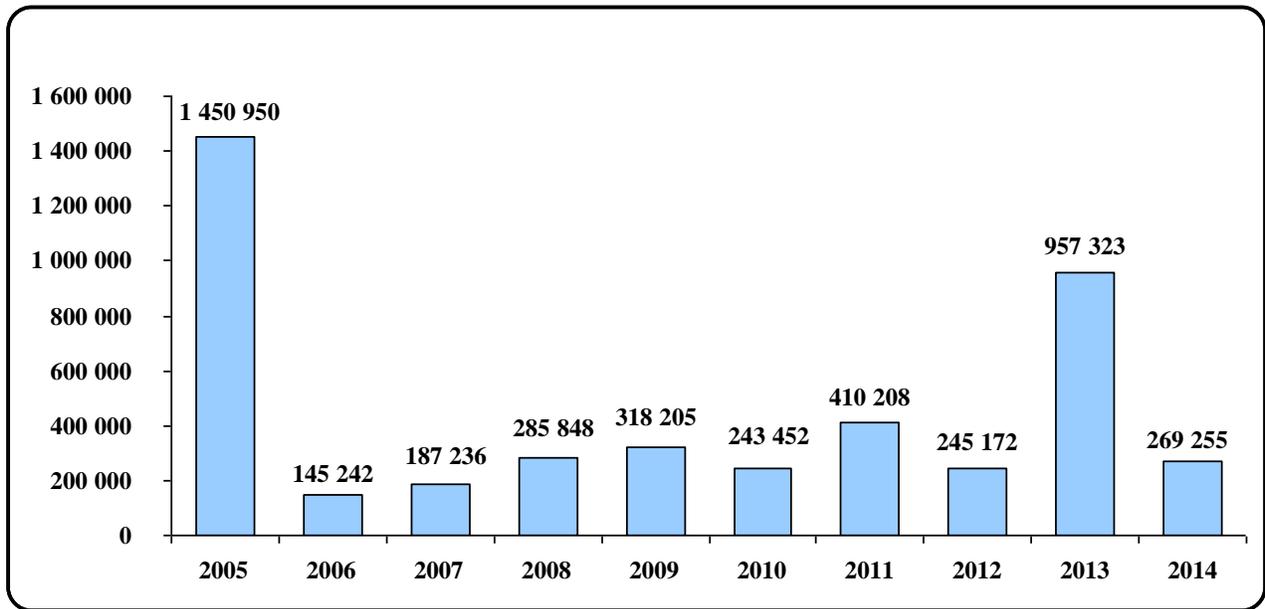
Graphique 2

Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au Québec, 2005-2014



Graphique 3

Nombre de jours-personnes perdus en raison d'un arrêt de travail au Québec, 2005-2014



ANNEXE 2 - Liste des grèves et des lock-out en 2014

Tableau 16

Liste des grèves et des lock-out en 2014 (unités de négociation de 100 travailleurs et plus)

Nom et région administrative de l'établissement	Centrale syndicale	Type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Date de début du conflit	Date de fin du conflit	Enjeu principal
Ville de Terrebonne	CSN	Grève	Services des administrations locales	130	260	13-04-11	14-05-05	Horaire de travail
Silicium Québec Société en commandite	FTQ	Lock-out	Industries de première transformation des métaux	134	22 378	13-05-03	14-01-02	Diminution générale des salaires
Société des casinos du Québec inc.	FTQ	Grève	Services de divertissements et de loisirs	555	555	14-07-21	14-07-21	Augmentation générale des salaires
Société des casinos du Québec	FTQ	Grève	Services de divertissements et de loisirs	250	250	14-07-21	14-07-21	Augmentation générale des salaires
ArcelorMittal Montréal inc.	FTQ	Lock-out	Industries de première transformation des métaux	195	2 145	14-08-07	14-08-17	Prestation de retraite et assurance
Université du Québec à Montréal	FTQ	Grève	Services d'enseignement	1 875	3 750	14-09-03	14-10-09	Augmentation générale des salaires
Asplundh Canada ULC	FTQ	Grève et lock-out	Services forestiers	131	4 454	14-09-09	14-10-31	Sous-traitance
Arboriculture de Beauce inc.	FTQ	Grève et lock-out	Services forestiers	220	7 480	14-09-09	14-10-31	Sous-traitance
Ville de Lévis	SCFP	Grève	Services des administrations locales	160	160	14-11-03	14-11-03	Sympathies
Ville de Lévis	SCFP	Grève	Services des administrations locales	680	1 292	14-11-03	14-11-26	Prestation de retraite et assurance
Université de Sherbrooke Cabinet du vice-recteur	CSQ	Grève	Services d'enseignement	2 571	1 979	14-11-14	14-11-14	Charge de travail

Tableau 16 (suite)

Nom et région administrative de l'établissement	Centrale syndicale	Type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre moyen de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Date de début du conflit	Date de fin du conflit	Enjeu principal
Université Laval	FTQ	Grève	Services d'enseignement	5 000	3 850	14-11-20	14-11-20	Autres motifs
Ville de Laval	FTQ	Grève	Services des administrations locales	684	684	14-11-26	14-11-26	Prestation de retraite et assurance
Ville de Sherbrooke	FTQ	Grève	Autres services publics	115	57	14-11-26	14-11-26	Prestation de retraite et assurance
Ville de Saint-Jérôme	FTQ	Grève	Services des administrations locales	147	136	14-11-26	14-11-26	Prestation de retraite et assurance
Ville de Westmount	FTQ	Grève	Services des administrations locales	154	308	14-11-26	14-12-02	Prestation de retraite et assurance
Ville de Westmount	FTQ	Grève	Services des administrations locales	115	62	14-11-26	14-11-26	Prestation de retraite et assurance
Ville de Dorval	FTQ	Grève	Services des administrations locales	175	350	14-11-26	14-12-02	Prestation de retraite et assurance
Ville de Saguenay	FTQ	Grève	Services des administrations locales	254	254	14-11-26	14-11-26	Prestation de retraite et assurance
Tembec inc.	FTQ	Grève	Industries du bois	650	7 800	14-11-27	14-12-14	Augmentation générale des salaires
SSQ Société d'assurances générales inc.	CSN	Grève	Sociétés des assurances	430	430	14-11-28	14-11-28	Motif non précisé
Compagnie Kenworth du Canada, une division de Paccar du Canada Ltée	FTQ	Lock-out	Industries du matériel de transport	889	1 778	12-01-14	12-02-14	Prestation de retraite et assurance
Ville de Montréal	FTQ	Grève	Services des administrations locales	10 000	9 900	12-02-14	12-02-14	Prestation de retraite et assurance

ANNEXE 3 - Définition des concepts

Nombre de conflits

L'employeur ou le regroupement officiel de plusieurs employeurs constitue l'unité de base du dénombrement des conflits. Il est à noter qu'un même conflit peut donner lieu à des arrêts de travail sporadiques.

Nombre de travailleurs en cause

Il s'agit du nombre total de salariés directement touchés par le conflit qui a provoqué l'arrêt de travail. Dans la détermination de ce nombre, on tient compte des salariés qui n'ont pas réintégré leur poste à la fin de l'arrêt de travail, soit parce qu'ils avaient trouvé du travail chez un autre employeur, soit parce qu'ils s'étaient retirés du marché du travail. Une moyenne est ainsi calculée en additionnant le nombre de travailleurs touchés en début de conflit et le nombre de ceux ayant effectivement réintégré le travail à la date de la reprise des activités, et en divisant le résultat par deux.

Nombre moyen de travailleurs touchés

Le nombre moyen de travailleurs touchés est estimé lorsque la totalité des travailleurs visés par un conflit n'est pas en fonction à tous les jours dudit conflit. C'est notamment le cas des travailleurs des commerces qui sont en opération sept jours sur sept. Dans ce cas précis, un ratio de 5/7 est utilisé pour estimer ce nombre, en supposant que la semaine normale de travail est de cinq jours.

Jours-personnes perdus

Cette mesure est établie par le produit du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours ouvrables perdus. L'emploi d'une moyenne pondérée pour les travailleurs touchés comme multiplicande dans le calcul des jours-personnes perdus permet d'obtenir une image plus juste de la réalité puisque l'utilisation du nombre maximal ou minimal de travailleurs touchés par le conflit tendrait, selon le cas, à surestimer ou à sous-estimer les résultats obtenus au moyen de cet indice.

L'application de cette mesure requiert également, dans l'optique d'une plus grande validité, qu'on prenne en considération les cas de retour progressif au travail. Dans de tels cas, le multiplicande et le multiplicateur sont ajustés en conséquence pour refléter le nombre de travailleurs ayant repris le travail à des dates différentes depuis la fin du conflit.

L'indice des jours-personnes perdus est également corrigé pour tenir compte, dans chaque cas, des jours fériés qui auraient été de toute manière chômés, n'eût été du conflit de travail. On a tenu compte du 24 juin, jour férié et chômé en vertu de la *Loi sur la fête nationale*, ainsi que des jours fériés, chômés et payés durant l'année, conformément à l'article 60 de la *Loi sur les normes du travail*.

Durée du conflit

À l'exception du tableau 1 qui présente la durée moyenne en jours civils et en jours ouvrables, la durée réelle d'un conflit représente le temps écoulé entre la date du début de l'arrêt de travail et la date de retour, exprimée en jours civils.

La durée exprimée en jours ouvrables est calculée à raison de cinq jours ouvrables par semaine pour la période comprise entre la date du début du conflit et la date de reprise des activités. Le calcul de cette durée exclut les jours fériés mentionnés à la définition précédente (jours-personnes perdus).

Pourcentage du temps de travail perdu

Le pourcentage de jours-personnes perdus est plus significatif que la durée quant à l'importance réelle de la perte de temps occasionnée par les arrêts de travail. Cette mesure s'établit par le calcul du quotient des jours-personnes perdus multiplié par 100 sur le nombre de travailleurs non agricoles rémunérés multiplié par le nombre de jours ouvrables dans une année.

Secteur public

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des fonctionnaires au sens de la *Loi sur la fonction publique*. De plus, il inclut les municipalités.

Secteur parapublic

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives qui se signent dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et pour lesquelles le gouvernement agit comme employeur ou l'un des signataires.

Organismes et sociétés d'État

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives qui s'appliquent à des organismes devant soumettre leurs politiques de rémunération et de conditions de travail au Conseil du trésor.

Secteur privé

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives au sens du *Code du travail* et s'appliquant à des salariés autres que ceux des secteurs public et parapublic et des organismes et sociétés d'État.